

Informations de base	
2007/2240(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 202 bis: utilisation par le Parlement des symboles de l'Union	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2240(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/6/56156